



# DURABLE. HUMAIN.

Pour un modèle forestier en phase avec les défis d'aujourd'hui



**unifor**  
lesyndicat | Québec

# TABLE DES MATIÈRES

<b>1. PRÉSENTATION D'UNIFOR.....</b>	<b>1</b>
<b>2. INTRODUCTION.....</b>	<b>2</b>
<b>3. CONSTATS.....</b>	<b>3</b>
3.1 Une filière sous pression	
3.2 Une approche intégrée	
3.3 Un périmètre de réflexion à bonifier	
3.4 À la recherche d'un dialogue	
3.5 Implication et proactivité	
<b>4. ÉLÉMENTS DE CONTEXTE.....</b>	<b>8</b>
4.1 Fermetures et attrition	
4.2 De bons emplois à protéger	
4.3 Nouveaux repères syndicaux	
4.4 Utilité et durabilité	
<b>5. POUR UN AMÉNAGEMENT FORESTIER DURABLE ET RÉSILIENT.....</b>	<b>13</b>
5.1 Propositions des partenaires pour l'avenir de la forêt québécoise	
5.2 Recherche et acquisition de connaissances	
5.3 Vers une nouvelle stratégie d'aménagement	
5.4 Intensification	
5.5 Réserve de précaution	
5.6 Tirer le maximum de la matière ligneuse	
5.7 Régénération	
5.8 Résoudre les enjeux de main-d'œuvre en aménagement forestier	
5.9 Augmenter les moyens de la SOPFEU	
5.10 Bureau de mise en marché des bois	
<b>6. POUR UNE INDUSTRIE MODERNE ET DIVERSIFIÉE.....</b>	<b>18</b>
6.1 Vers une stratégie industrielle plus affirmée	
6.2 Conditionnalités	
6.3 Diversification	
6.4 Miser sur la 2e et 3e transformation	
6.5 Soutien aux nouvelles filières	
6.6 Création de pôles forestiers	
6.7 Favoriser les usages des produits du bois	

<b>7. POUR UNE TRANSITION À VISAGE HUMAIN.....</b>	<b>21</b>
7.1 Vers un cadre global de soutien à la transition	
7.2 Vision et principes directeurs	
7.3 Des besoins diversifiés	
7.4 Atténuation des impacts	
7.5 Soutiens ciblés pour les travailleurs et travailleuses affectés	
7.6 Bureau de transition forestière	
7.7 Conseil des partenaires de la forêt	
7.8 Fonds de transition	
7.9 Soutien du gouvernement fédéral	
<b>8. CONCLUSION.....</b>	<b>28</b>
<b>9. RÉFÉRENCES.....</b>	<b>29</b>

## **1. PRÉSENTATION D'UNIFOR**

À l'échelle du Canada, Unifor représente 315 000 membres. Nous sommes le plus important syndicat du secteur privé au pays avec une exposition considérable dans tous les principaux domaines d'activités industrielles.

Au Québec, Unifor compte près de 14 000 membres dans la filière forestière qui sont à l'œuvre dans toutes les régions, de l'Abitibi-Témiscamingue à la Gaspésie. Les travailleurs et travailleuses que nous représentons sont impliqués dans l'ensemble des niveaux de transformation et des sphères d'activités du secteur forestier : sylviculture, exploitation forestière, lutte aux incendies, transport, bois d'œuvre, bois d'ingénierie, panneau, équipement de sciage, pâte, papier, carton, emballage, cellulose, granule, plancher, meuble, armoire de cuisine, porte, fenêtre, imprimerie, etc.

De la première transformation à la lutte contre les incendies de forêt en passant par la fabrication du bois d'ingénierie et les activités de bioraffinage, les membres d'Unifor possèdent un regard unique sur la filière.

Ils partagent également leur avenir avec celle-ci.



## 2. INTRODUCTION

La saison des feux de l'année 2023 a été un électrochoc pour le secteur forestier québécois. Près d'un million d'hectares de forêt productive se sont envolés en fumée. Au mois de juin, dans le sud du Québec, il s'est perdu en une vingtaine de jours plus de forêts qu'au cours des 20 dernières années combinées<sup>1</sup>. Plusieurs observateurs ont également relevé que la taille des feux avait changé. À lui seul, le plus grand brasier jamais enregistré dans le sud du Québec a consumé plus de 460 000 hectares.

Ces événements mettent en évidence l'importance croissante des impacts du dérèglement climatique. Nul ne peut prédire exactement à quoi ressemblera la saison des feux de 2024, ni celle de 2029, mais un exercice de précaution élémentaire exige que nous nous interroguions sur l'avenir de notre forêt et des activités qu'elle soutient.

Nous croyons que la foresterie québécoise arrive à la croisée des chemins. Les plus anciens diront – avec raison – que ce constat a été maintes fois exprimé de la sorte. Chose certaine, la conjoncture actuelle nous amène à prendre acte d'une nouvelle réalité climatique. Peut-être est-ce là le catalyseur qui nous permettra d'opérer la refonte d'un modèle d'exploitation souhaitée par plusieurs. Toutefois, il convient de rappeler que les effets, pourtant très tangibles de la dernière saison des feux, ne constituent pas l'unique facteur avec lequel nous devons composer.

Le rapport que nous entretenons avec la richesse naturelle de nos forêts, la vision que nous avons pour l'industrie forestière et ses travailleurs et travailleuses et la relation qu'il nous faut rebâtir avec les Premières Nations, qui possèdent un lien millénaire avec ce territoire, doivent également faire partie intégrante de cette réflexion.

Ce chantier doit ratisser large, s'inscrire dans la durée et proposer de nouvelles avenues. Nous aspirons à ce que le résultat de cet exercice débouche sur une véritable prise de conscience. Sur la reconnaissance de l'importance du dialogue social et de l'inclusion de toutes les parties prenantes. Sur un signal de départ pour une ambition et une fierté renouvelée.

### 3. CONSTATS

**« La gestion de la forêt doit dorénavant être pensée comme un tout intégré afin de diminuer les risques, de préserver la biodiversité, les espèces menacées et les avantages socioéconomiques. »**

Avis du Forestier en chef du Québec<sup>2</sup>, septembre 2023

Dans son avis publié à l'automne 2023, le Forestier en chef intimait le gouvernement de reconnaître et surtout, de réagir à la crise qui menace la pérennité du milieu forestier. Son appel était clair : les pratiques forestières actuelles doivent être revues et adaptées face à un nouveau contexte. Le profil de risque de notre forêt a changé. La vitesse des transformations s'accélère. Les bases de nos pratiques d'aménagement sont appelées à évoluer. Le Forestier en chef en appelle à un important changement de cap. Ce faisant, il prend soin de souligner les diverses ramifications qu'implique un tel coup de barre.

Nous le savons tous, des liens étroits existent entre le choix des approches en aménagement forestier, la dynamique d'ensemble de la filière forestière et la viabilité d'une activité économique qui bénéficie au Québec tout entier. Le ministère des Ressources naturelles et des Forêts est pleinement conscient que les choix qui seront faits par rapport à la gestion, à l'aménagement et au partage des usages des forêts au Québec engendreront des répercussions directes sur les emplois en forêt et en usine<sup>3</sup>.

#### *3.1 Une filière sous pression*

Il nous faut également reconnaître qu'au-delà de l'impact croissant des changements climatiques et de la dernière saison des feux qui ont contribué à cette prise de conscience, d'autres facteurs de changements doivent faire partie de notre périmètre de réflexion.

Au cours des dernières années, nous avons beaucoup parlé du déclin des hardes de caribous forestiers et montagnards au Québec. Près de 2 ans après la démarche de consultation indépendante et malgré les menaces et les ultimatus répétés du gouvernement fédéral, la stratégie de préservation de cet animal demeure à ce jour, inconnue. Or, nous savons fort bien qu'elle entraînera des répercussions significatives sur les approches d'aménagement et que celles-ci prendront la forme de restrictions additionnelles sur l'accès aux ressources forestières. L'absence d'indications claires à propos de la stratégie sur le caribou nuit aux efforts de planification et d'adaptation en cours.

En 2021, le Québec a pris un engagement ferme envers l'atteinte de la cible de 30 % d'aires protégées d'ici 2030 prônée par la Convention des Nations Unies sur la diversité biologique. Les cibles intérimaires ambitieuses (25% d'ici 2025) sous-entendent que des actions seront posées à brève échéance. Bien que des progrès notables aient été enregistrés et que le Québec fait bonne figure à l'échelle du Canada, les résultats actuels oscillent autour de 17%<sup>4</sup> et signalent un important retard à combler. Quel sera l'impact des annonces représentant

près de 8% de l'objectif qui devraient normalement être faites au cours de la prochaine année si on entend atteindre la cible fixée? Menées en parallèle des travaux de révision des pratiques d'aménagement forestier, ces initiatives sont potentiellement lourdes de conséquences. Les questions entourant leur arrimage demeurent entières.

De leur côté, les Premières Nations ne veulent plus seulement être entendues et consultées, elles veulent décider de leur avenir et exercer leur prérogative sur leurs territoires ancestraux. Pendant trop longtemps, leurs points de vue et leurs aspirations ont été ignorés. Les activités forestières se sont poursuivies au sein de territoires avec lesquelles les communautés autochtones entretiennent des liens étroits, à la fois culturels, identitaires et historiques. Leurs revendications auront un impact déterminant sur les activités forestières au nord comme au sud. Les blocus récents (Wemotaci, nord du Lac-Saint-Jean) dont nous avons été témoins sont l'expression d'un rapport de force aux ramifications complexes qui semble dirigé autant vers les autorités municipales et provinciales que les institutions autochtones. Le processus de révision des pratiques d'aménagement va provoquer l'ouverture d'un nouveau chapitre d'une discussion hautement sensible.

**« ... au-delà de l'impact croissant des changements climatiques et de la dernière saison des feux qui ont contribué à cette prise de conscience, d'autres facteurs de changements doivent faire partie de notre périmètre de réflexion. »**

---

Aux effets croissants des perturbations climatiques, à l'impact des mesures de protection des habitats fauniques à venir et aux exigences légitimes des Premières Nations, il faut aussi mentionner l'évolution des cadres réglementaires hors de nos frontières. La mise en œuvre du règlement de l'Union européenne sur la déforestation<sup>5</sup> dont l'application est prévue d'ici décembre 2024 annonce des difficultés supplémentaires pour l'industrie. Au cœur du litige commercial à venir avec le Canada – ainsi que les entreprises manufacturières américaines ou asiatiques qui intègrent les produits du bois d'ici dans leurs exportations destinées au marché européen – ce sont les activités en forêt primaire et le principe même de l'aménagement écosystémique qui sont remis en cause.

Finalement, on remarque également que les mutations en cours dans les marchés que desservent les entreprises forestières sont en accélération. La demande croissante pour certains produits intervient simultanément au déclin structurel que connaissent d'autres types d'offres. Ces transformations recèlent des implications en matière d'aménagement et ont un impact direct et déterminant sur la structure industrielle et les emplois en place.

### *3.2 Une approche intégrée*

Sur la base de ces constats, on comprend mieux pourquoi l'une des expressions utilisées dans l'avis émis par le Forestier en chef en septembre dernier a suscité un vif intérêt parmi les organisations syndicales comme la nôtre. Comme on peut le voir, les activités forestières sont en proie à des pressions multiples et complexes qui requièrent une révision profonde

de la manière dont nous en assumons la gestion. C'est en connaissance de cette réalité que nous souscrivons pleinement aux propos du Forestier en chef lorsqu'il parle de gérer nos forêts comme « un tout intégré ». Nous relevons aussi que la réalisation de cette proposition ambitieuse implique la mise sur pied d'un chantier qui dépasse son propre champ d'action, au demeurant, limité aux calculs de possibilité forestière.

Par cette formulation, le signal implicite que le Forestier en chef envoie aux décideurs publics est qu'il est de leur ressort de prendre en charge l'ensemble des dimensions qui échappe à sa prérogative. Parmi ces dimensions, l'aspect socio-économique, indissociable des enjeux de la main-d'œuvre s'avère central. Comme syndicat, nous nous attendons à ce que la réponse de nos institutions publiques à ce projet de refonte majeur aborde toutes les retombées potentielles et propose des solutions concrètes pour y remédier. Les effets sur nos membres sont potentiellement considérables. Pour parvenir à identifier des mécanismes adaptés à leurs besoins, nous estimons qu'il est essentiel de réunir toutes les parties prenantes concernées dans un cadre structuré qui rend possible l'évaluation et la discussion des modalités, et ce, de manière continue.

**« Comme syndicat, nous nous attendons à ce que la réponse de nos institutions publiques à ce projet de refonte majeur aborde toutes les retombées potentielles et propose des solutions concrètes pour y remédier. Les effets sur nos membres sont potentiellement considérables. »**

---

### *3.3 Un périmètre de réflexion à bonifier*

En fin de compte, l'appel du pied du Forestier en chef a été entendu par le gouvernement. Réunis à Québec en novembre dernier afin de statuer sur l'ampleur des dégâts causés par les feux, nous avons salué l'annonce de la mise en place d'une démarche de réflexion sur l'avenir de la forêt par la ministre des Ressources naturelles et des Forêts. La formule ne semblait pas aller aussi loin que celle des États généraux que nous souhaitions, mais elle permettait d'espérer un exercice consultatif à large spectre, à la hauteur du défi d'adaptation auquel nous sommes confrontés.

En prenant connaissance du cahier du participant qui détaillait les principaux thèmes et la structure de la consultation, nous avons constaté qu'il y aurait fort à faire pour transmettre nos préoccupations. Aucun des 4 thèmes principaux et des 10 sous-thèmes proposés dans le cadre des tables de réflexion sur l'avenir de la forêt ne portait spécifiquement sur les enjeux associés à la main-d'œuvre. Nous avons dénoncé cette omission avec l'ensemble des organisations syndicales de la filière forestière réunies à Saguenay<sup>6</sup> sans pour autant remettre en cause notre participation.

La réaction de surprise suivie d'une fin de non-recevoir du ministère face à notre sortie collective nous a rappelé l'ampleur du fossé qui sépare le gouvernement des organisations syndicales dans la manière d'aborder les enjeux qui touchent les travailleurs et travailleuses.



Le choix des mots et des sujets de la consultation compte. Il est pour nous impossible d'accueillir convenablement les préoccupations de la main-d'œuvre sur la base d'un thème strictement axé sur le développement et les retombées économiques régionales ou encore dans le cadre d'une discussion centrée sur les doléances d'aménagistes et d'opérateurs forestiers.

Que l'on se comprenne bien. Ces considérations sont très importantes, mais elles demeurent avant tout liées au regard et aux intérêts des entreprises, des ingénieurs forestiers et des élus régionaux. Elles sont muettes quant à la manière dont on entend traiter des impacts directs sur les travailleurs et travailleuses qui résulteront des changements à venir. Cette approche nous rappelle à quel point le gouvernement actuel peine à intégrer les enjeux de la main-d'œuvre à son périmètre de réflexion.

Quel type de stratégie industrielle le Québec entend-il déployer afin d'améliorer la soutenabilité des pratiques de la filière forestière et quel en sera l'impact sur la main-d'œuvre et ses conditions de travail? Comment allons-nous assurer la sécurité économique des individus qui travaillent dans la filière dans un contexte de transformation des pratiques d'aménagement et de production? Comment comptons-nous recruter et retenir les travailleurs et travailleuses dans un contexte de pénurie et dans des secteurs d'activités en déficit d'attractivité? Quelles mesures seront développées pour accompagner les travailleurs et travailleuses en matière de formation, d'adaptation des compétences, de requalification et possiblement de relocalisation. Finalement, que prévoit-on pour les personnes qui ont donné la plus grande part de leur vie active à cette industrie et pour qui un tel effort s'avérera difficile à envisager à ce stade de leur carrière?

### *3.4 À la recherche d'un dialogue*

Toutes ces questions méritent une attention particulière et l'élaboration de mesures planifiées en amont de la transition à venir. À cet égard, le cadre actuel de la consultation ne nous permet pas de produire une réponse satisfaisante. Nous ne la trouverons pas plus dans les annonces qui pourraient survenir au cours des prochains mois en lien avec de nouvelles orientations ou de nouveaux programmes du ministère si ces derniers sont élaborés en vase clos. La crise actuelle nous impose d'instaurer des mécanismes formels de concertation plus structurés, prévisibles et transparents qui permettront aux parties syndicales, gouvernementales et aux entreprises du secteur d'engager un réel dialogue social tripartite afin d'aborder les problématiques qui touchent les travailleurs et travailleuses.

Les syndicats sont la plupart du temps tenus à l'écart des décisions d'entreprises qui sont prises en fonction de considérations qui leur appartiennent et communiquées à la pièce, le plus souvent tardivement aux salariés et salariées. De leur côté, les différents paliers de gouvernements et leurs ministères respectifs posent des gestes, tentent de répondre aux diverses problématiques qui incombent à leur champ d'intervention ou de compétence, mais le font fréquemment sans coordination d'ensemble. Plusieurs ministères, qu'ils soient de la forêt, de l'environnement, de la faune, des ressources naturelles, de l'énergie, de l'économie, de l'innovation ou de l'emploi, interviennent dans le secteur forestier. Il est parfois difficile pour les travailleurs et travailleuses de comprendre la logique et la finalité des initiatives qui sont mises de l'avant et encore moins de tenter de les influencer.

Il y a maintenant 25 ans, le rapatriement des mesures actives d'emploi du gouvernement fédéral a mené à la création d'une dynamique partenariale propre au Québec en matière de développement de la main-d'œuvre. La Commission des partenaires du marché du travail (CPMT), une instance de concertation qui réunit des représentants patronaux, syndicaux, du milieu de l'enseignement et des organismes communautaires joue un rôle clé. Ce modèle fait l'envie de nos confrères et consœurs syndicaux ailleurs au pays et ses nombreuses réalisations méritent d'être soulignées. Les travaux de la commission participent au développement d'une culture du dialogue social qui nous distingue à l'échelle de l'Amérique du Nord et nous en tirons une grande fierté.

Selon nous, l'intensification et l'accélération des facteurs de transition que nous constatons dans plusieurs secteurs d'activités industriels, dont la foresterie, doivent se refléter plus vigoureusement dans l'action de la CPMT. L'espace de concertation et de coordination lancé à la fin de 2021<sup>7</sup> en vue de l'élaboration d'un diagnostic sur les défis de main-d'œuvre liés à la transition verte a constitué un premier pas important. La création en 2023<sup>8</sup> d'un pôle d'expertise en transition verte poursuit dans la même veine. Nous croyons qu'il faut aller plus loin, plus vite, et prioriser certains secteurs en fonction d'une approche plus appliquée. À cet égard, la foresterie représente un terrain d'expérimentation tout indiqué.

### 3.5 Implication et proactivité

Le message que nous lançons aujourd'hui, c'est que les leviers actuels dont disposent les syndicats limitent leur capacité à intervenir sur des dimensions de première importance pour leurs membres. Ils ne sont tout simplement pas à la hauteur de nos défis et de notre ambition pour le secteur. C'est pourquoi nous exigeons que la révision du régime forestier soit liée à la création de nouveaux mécanismes de concertation dédiés. Ceux-ci devront favoriser l'élaboration collective de solutions et leur mise en exécution dans un cadre marqué par une transparence et une imputabilité accrue.

**« ... nous exigeons que la révision du régime forestier contribue à la création de nouveaux mécanismes de concertation dédiés. Ceux-ci devront favoriser l'élaboration collective de solutions et leur mise en exécution dans un cadre marqué par une transparence et une imputabilité accrue. »**

---

Unifor et les syndicats québécois de la forêt souhaitent jouer un rôle proactif dans le cadre de cet effort de redéfinition en portant les enjeux de la main-d'œuvre et en s'investissant dans les réflexions qui visent à accroître la soutenabilité des activités industrielles forestières. Nous croyons que si nous pouvons anticiper les changements, nous pouvons également préparer le terrain, planifier et financer des mesures qui seront à la fois structurantes, flexibles et à l'avantage des travailleurs, des travailleuses et des communautés forestières affectées, plutôt que de devoir toujours ramasser les pots cassés après chaque crise.

Parce qu'il faut le dire. Jusqu'à maintenant le modus operandi des entreprises, des gouvernements et des groupes de pression a toujours été de reléguer ces considérations en queue de peloton. De revendiquer ou de poser des gestes et d'en mesurer les conséquences sur les gens a posteriori. Il est impossible et non-souhaitable de vouloir tout planifier, tout prévenir. Toutefois, il est indécent de ne pas intégrer le facteur humain à des décisions aussi lourdes de conséquences.

Pour faire avancer cet objectif, nous pouvons nous inspirer de ce qui se fait ailleurs. Des juridictions aux prises avec des enjeux similaires vont de l'avant et s'investissent dans un dialogue renforcé duquel le Québec devrait tirer parti. Le 13 mars dernier à Victoria en Colombie-Britannique, Unifor et les 2 autres principaux syndicats de la forêt ont organisé un sommet<sup>9</sup> au moment où le secteur forestier de la province traverse une crise sans précédent. Le gouvernement en place a envoyé un signal fort aux travailleurs et travailleuses qui y étaient réunis. C'est le premier ministre qui a prononcé l'allocution d'ouverture lors de l'évènement. Ce type d'engagement clair à maintenir un dialogue soutenu avec les syndicats devrait inspirer le gouvernement québécois. La situation en Colombie-Britannique est critique. Le contexte légèrement plus favorable au Québec ne doit pas laisser place à la complaisance.

#### **4. ÉLÉMENTS DE CONTEXTE**

Au cours des dernières décennies, les travailleurs et travailleuses du secteur de la foresterie ont subi les contrecoups de nombreuses transformations. Le plus souvent pénibles et rarement planifiés, ces soubresauts n'ont peut-être pas atteint les niveaux des cycles d'expansion et d'effondrement que l'on a vu dans d'autres secteurs des ressources naturelles, mais ils témoignent d'une vulnérabilité importante aux aléas économiques ainsi qu'au prix des matières, sans compter les nouvelles sources de perturbation qui gagnent en importance que nous venons d'évoquer.

**« Cette incertitude est à l'esprit de tous les travailleurs et travailleurs qui œuvrent dans la filière forestière en ce moment. »**

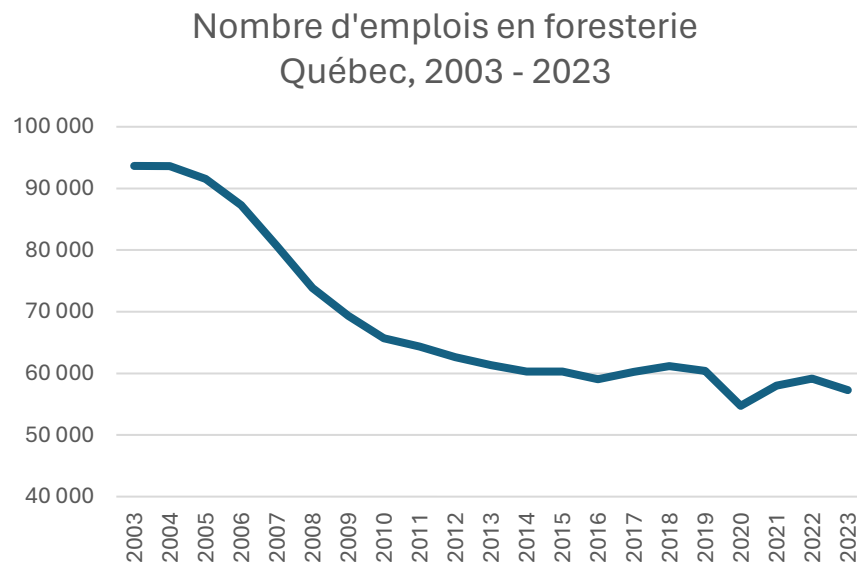
---

##### *4.1 Fermetures et attrition*

Les fermetures encore récentes des papetières d'Amos (150 emplois) et de Baie-Comeau (250 emplois) ainsi que de l'usine Fortress à Thurso (350 emplois) ont fait très mal. Elles nous rappellent cette fragilité et les conséquences démesurées qu'elles font subir aux communautés qui accueillent ces activités. L'incertitude entourant la vente d'une partie des actifs de RYAM à Témiscaming (800 emplois) continue d'inquiéter tout comme la suspension indéterminée des activités qui vient tout juste d'être annoncée à la scierie Comtois à Lebel-sur-Quévillon (60 emplois) qui approvisionne notamment l'usine Nordic Kraft à proximité. Ces décisions lourdes de conséquences ont des réverbérations bien au-delà des seuls sites

de ces usines. Compte tenu de la nature hautement intégrée des activités forestières, elles mettent à mal toute une infrastructure industrielle.

La réalité, c'est aussi que la tendance à l'attrition des emplois dans le secteur ne date pas d'hier. Au Québec, seulement pour la période allant de 2000 à 2010, ce sont plus de 30 000 ou près du tiers des emplois en foresterie qui ont été perdus. Depuis la Grande Récession de 2008 et les années de reprise lente qui ont suivi, nous avons assisté à une relative stabilisation des pertes. Est-ce que la résurgence des feux, les restrictions d'accès à la ressource, la surcapacité de production dans le secteur du sciage invoquée par de nombreux intervenants, l'évolution des cadres réglementaires ou encore l'automatisation accrue des procédés de production annoncent une nouvelle chute importante? Plusieurs le pensent, peu se hasardent toutefois encore à le chiffrer. Cette incertitude est à l'esprit de tous les travailleurs et travailleuses qui œuvrent dans la filière forestière en ce moment.



Statistique Canada. Tableau 14-10-0202-01 (SCIAN 11N, 322, 321)

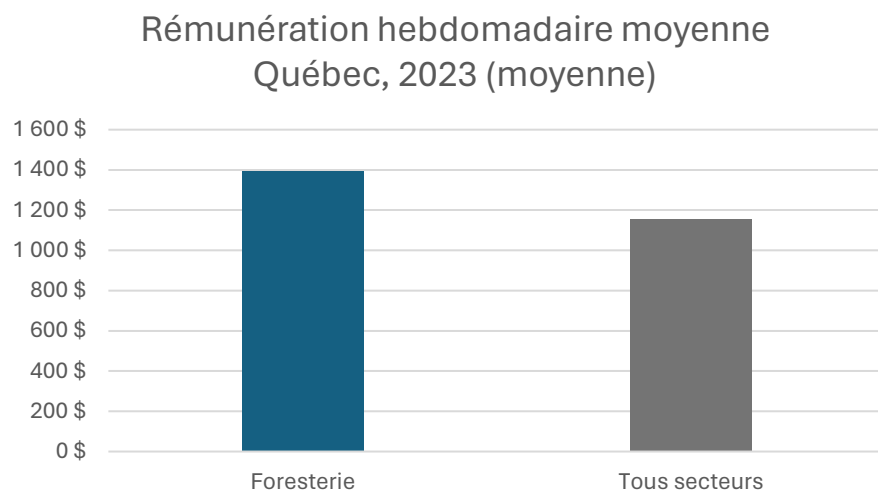
À cet égard, l'ambitieuse Stratégie nationale de production de bois dévoilée en décembre 2020 semble avoir du plomb dans l'aile. Ses prévisions de croissance de la récolte annuelle de bois d'ici 2080 (de 29 millions de m<sup>3</sup> à 53 millions de m<sup>3</sup>) et des emplois (de 59 000 à 75 000) sont remises en cause. Le ministère des Ressources naturelles et des Forêts admet lui-même que des « analyses sont en cours pour réévaluer les capacités d'atteindre ces cibles considérant les nouvelles réalités »<sup>10</sup>.

Pourtant, la stratégie apparaissait basée sur une lecture sensée du risque. Elle contenait un objectif qui était directement relié à la nécessité d'*augmenter la robustesse des stratégies d'aménagement face aux risques et aux incertitudes dans le contexte des changements climatiques*<sup>11</sup>. On y faisait aussi référence à l'élaboration d'une stratégie d'adaptation aux changements climatiques dont la consultation à l'automne 2021 n'a toujours pas donné lieu à un résultat concret, à l'instar de la stratégie sur le caribou. Si les orientations semblent bonnes, peut-on penser que c'est du côté de l'exécution que le bât blesse? Comment

expliquer l'appel du Forestier en chef si ce n'est que les intentions louables exprimées au cours des dernières années ne se sont pas transposées – ou pas assez rapidement – en propositions structurantes et concrètes? Chose certaine, ces carences contribuent au sentiment d'inquiétude généralisé.

#### 4.2 De bons emplois à protéger

On retrouve dans la filière forestière de très bons emplois dotés de solides conditions de travail et de rémunération. La forte présence syndicale et l'existence de conventions collectives matures, qui ont consolidé ces acquis obtenus au cours des dernières décennies au prix de nombreuses luttes, ne sont pas étrangères à cet état de fait. En 2023, la rémunération hebdomadaire moyenne des emplois en foresterie avoisinait les 1400\$, une prime de plus de 20%<sup>12</sup> sur la moyenne de l'ensemble des secteurs d'activités économiques du Québec. Si cette moyenne masque des disparités salariales entre secteurs d'activités (fabrication des produits de pâtes et papiers plus élevée, fabrication de produits en bois plus basse) elle confirme néanmoins son avantage relatif dans le monde du travail au Québec.



Statistique Canada. Tableau 14-10-0203-01

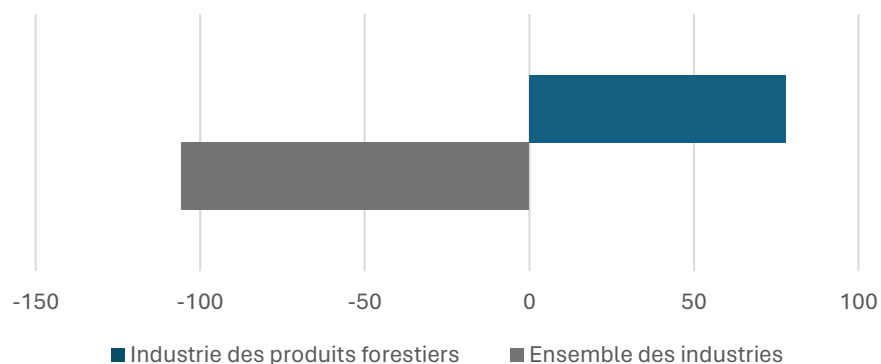
Ces bons emplois le plus souvent syndiqués profitent aux collectivités qui accueillent les sites de production – qui sont situés autant en régions urbaines que rurales – ainsi que les opérations forestières. Leur disparition appréhendée dans un contexte de transition industrielle et de changement des pratiques d'aménagement engendre des craintes justifiées. Dans certains cas, l'impact démesuré que pourraient subir certaines communautés qui en dépendent fortement laisse entrevoir des scénarios catastrophiques. Comment les quelque 2300 habitants de la ville de Témiscaming vivraient-ils la disparition d'une entreprise qui en emploie 800? Poser la question, c'est y répondre.

Cela dit, au-delà des effets potentiels sur les collectivités plus isolées, du point de vue syndical, c'est aussi l'enjeu de la qualité des emplois dont il est question. L'équivalence entre

un emploi stable, bien rémunéré et sécuritaire et certaines des propositions temporaires, saisonnières et peu payantes (p. ex. travaux de fermeture des chemins forestiers) qui ont été mises de l'avant peut sembler superflue pour plusieurs. Certains intervenants n'y voient peut-être qu'une externalité parmi tant d'autres. Nous pouvons vous confirmer qu'elle ne l'est pas pour le travailleur ou la travailleuse concernée.

Pour autant, la volonté de pérenniser ces emplois ne doit pas être vue comme une apologie d'un mode de développement mono industriel hérité d'une autre ère ou encore être perçue comme un contrepois au déploiement d'autres activités économiques porteuses. Nous croyons fermement que de nouveaux projets de valorisation de notre forêt, qui auraient pour effet d'augmenter la résilience du tissu économique de nos communautés tout en limitant les impacts écologiques, doivent être encouragés et soutenus. Le développement de ces nouveaux créneaux peut se faire autant en parallèle que dans le giron d'une base industrielle existante qui a généré, bon an mal an, une balance commerciale positive au Québec de près de 80 milliards de dollars au cours des 10 dernières années<sup>13</sup>.

Somme de la balance commerciale, Québec  
2013-2022 (milliards de dollars)



Ressources et industries forestières du Québec. Portrait statistique 2022. MRNF

#### 4.3 Nouveaux repères syndicaux

Dans le contexte actuel, bâtir un discours syndical sur la défense des intérêts socio-économiques des travailleurs et travailleuses qui tirent leur gagne-pain de l'industrie forestière ne se fait pas sans heurts. Plus informés et plus sensibles face à la vulnérabilité des écosystèmes naturels, les citoyens et citoyennes – y incluant les travailleurs et travailleuses de la forêt – entretiennent des exigences plus élevées quant au maintien de leur intégrité. Cette prise de conscience est en bonne partie due à un extraordinaire travail de fond entrepris de longue date par les organisations écologistes. Il faut souligner la qualité de leur apport aux débats de société et leur influence sur les orientations de l'appareil public.

Comme organisation syndicale, nous entretenons des liens avec ces groupes et nous nous inspirons de leur contribution dans le cadre de nos délibérations. Ces perspectives se



combinent à d'autres enseignements qui proviennent de la négociation collective des conditions d'exercice de nos membres. Ceux-ci relèvent d'un schéma de relations de travail au sein duquel ce sont cette fois les entreprises qui jouent un rôle central. De plus en plus, nous constatons que les priorités, souvent conflictuelles, de ces deux univers tendent à se rapprocher et à occuper le même espace.

**« ... les syndicats sont en quête de repères et ils cherchent à actualiser leurs positions. La difficulté est qu'ils doivent y arriver dans un contexte hautement polarisé entre [...] les volontés d'affranchissement (entreprises) et d'expansion (écologistes) des contraintes liées aux activités qui ont lieu dans nos forêts. »**

---

Ce faisant, les syndicats sont en quête de repères et ils cherchent à actualiser leurs positions. La difficulté est qu'ils doivent y arriver dans un contexte hautement polarisé entre ce que l'on peut décrire de manière caricaturale – mais pas tant – comme les volontés d'affranchissement (entreprises) et d'expansion (groupes écologistes) des contraintes liées aux activités qui ont lieu en forêt. Il n'est donc pas surprenant que notre vision tende, par la force des choses, à migrer vers le compromis, à privilégier les voies de passage qui préservent les intérêts socio-économiques des membres auquel notre rôle est intimement lié. Nous sommes conscients des limites de ce positionnement. Mais nous croyons également que notre rôle est de veiller à ce que les propositions retenues ne soient pas déconnectées de la réalité des milieux de travail et des communautés qui les accueillent.

#### *4.4 Utilité et durabilité*

Les préoccupations de la population québécoise à l'endroit du secteur forestier interviennent au même moment où le potentiel de la bioéconomie dans la lutte aux changements climatiques se dévoile plus clairement. S'il faut demeurer particulièrement vigilants face aux tentatives d'écoblanchiment, il est évident que les ressources renouvelables issues de nos forêts sont appelées à jouer un rôle significatif alors que le mouvement de décarbonation et de suppression progressive des intrants fossiles prend de l'ampleur. À cet égard, le Québec jouit de ressources exceptionnelles et il gagnerait, autant sur les fronts de l'innovation, de l'économie que de la diplomatie climatique, à faire figure de référence à l'échelle mondiale.

Nous faisons également face à un contexte qui voit les enjeux dans le domaine du logement et l'envergure du défi de construction d'habitations atteindre un point critique. Les besoins en matière de logements sont criants et commandent la mise sur pied d'un vaste chantier qui s'échelonnera sur plusieurs années. À partir de quels matériaux souhaitons-nous bâtir ces appartements et ces maisons? Le recours aux produits du bois d'ici combiné à de saines pratiques de construction intégrant notamment des stratégies de circularité<sup>14</sup> constitue le scénario le plus désirable.

Le message de base, c'est que l'activité industrielle forestière québécoise a sa place. Doit-on revoir son empreinte sur nos milieux naturels, redéfinir son espace et actualiser sa finalité? La réponse est oui. Le statu quo est intenable. Mais il faut le faire en demeurant conscient qu'elle répond à des besoins de base dont les alternatives contribueraient à des reculs importants autant écologiques, économiques que sociaux pour le Québec. L'industrie forestière constitue un levier économique incontournable, avec ses qualités et ses défauts, qui doit faire l'objet d'une adaptation planifiée face à une nouvelle réalité écologique, mais qui mérite ultimement, par ses nombreux apports, d'être préservée.

**« Le message de base, c'est que l'activité industrielle forestière québécoise a sa place. Doit-on revoir son empreinte sur nos milieux naturels, redéfinir son espace et actualiser sa finalité? La réponse est oui. Le statu quo est intenable. »**

---

Pour nous, l'avenir de la forêt québécoise tient dans la réponse que nous donnerons à la question suivante : comment pouvons-nous maintenir l'intégrité et protéger la biodiversité de notre forêt tout en déployant son extraordinaire potentiel au bénéfice de la population et des travailleurs et travailleuses qui en tirent leur subsistance?

## **5. POUR UN AMÉNAGEMENT FORESTIER DURABLE ET RÉSILIENT**

Les travailleurs et travailleuses de la filière forestière sont directement concernés, interpellés et intéressés par les considérations scientifiques, technologiques et ultimement opérationnelles qui sous-tendent les approches d'aménagement forestier. Elles engagent le maintien de la capacité productive des forêts et la viabilité des emplois compte tenu de leur effet sur les volumes de bois disponibles, les coûts d'approvisionnement et les capacités industrielles associées. Face au contexte actuel de volatilité accrue, nous appréhendons les effets des mesures d'adaptation qui seront retenues tout en reconnaissant leur nécessité.

### *5.1 Propositions des partenaires pour l'avenir de la forêt québécoise*

D'entrée de jeu, nous tenons à mentionner que nous souscrivons aux *Propositions des partenaires pour l'avenir de la forêt québécoise* qui sont le fruit d'une démarche collective inédite qui a rassemblé des universitaires, des industriels, des environnementalistes, des syndicats et diverses entités associatives à l'initiative de l'Ordre des ingénieurs forestiers du Québec. Nous partageons les principaux constats qui se sont dégagés des discussions entre partenaires. Notamment, sur la nécessité de redéfinir la gouvernance à la base de notre régime forestier, la persistance de lacunes en matière de prévisibilité et de collaboration et l'importance de développer une vision concertée de la forêt<sup>15</sup> à la lumière des changements globaux qui s'accroissent. À cet égard, l'idée de créer un aménagiste indépendant par territoire nous semble porteuse.

Nous avons senti chez plusieurs intervenants que le cadre en place ne concordait pas avec l'atteinte d'une véritable gestion intégrée et que des lacunes persistaient quant à l'imputabilité des décisions d'aménagement. Plusieurs ont soulevé la rigidité et la complexité des mécanismes actuels qui engendrent une perte de cohérence et font en sorte que des occasions de valorisation sont gaspillées. Des critiques ont également porté sur l'évaluation des risques liés aux opérations, perçue comme étant lacunaire, et un système de planification qui ne contribue pas à l'établissement d'un contexte favorable aux investissements, entraînant « ... des coûts indus pour tous les acteurs, incluant l'État, en plus d'exercer une grande pression sur la main-d'œuvre. »<sup>16</sup>.

La centralisation accrue des décisions au niveau du ministère a également été décriée par de nombreux forestiers qui réclament une approche davantage basée sur le principe de subsidiarité. Un juste équilibre doit être trouvé entre les interventions de l'appareil public qui répondent à des exigences légitimes et celles d'entreprises forestières qui souhaitent maintenir leur autonomie et leur cohérence opérationnelle.

**« Face au contexte actuel de volatilité accrue, nous  
appréhendons les effets des mesures d'adaptation qui  
seront retenues tout en reconnaissant leur nécessité. »**

---

### *5.2 Recherche et acquisition de connaissances*

Les efforts de recherche et l'acquisition de connaissances sur les effets des changements climatiques sur les forêts et les habitats des espèces fauniques forestières seront au cœur des décisions d'aménagement dans les années à venir. L'identification des vulnérabilités (feux, ravageurs forestiers, espèces exotiques envahissantes) et par le fait même des occasions (nouvelles essences appropriées au climat futur, plus résilientes aux perturbations) doivent faire l'objet d'une attention soutenue. Les gouvernements doivent non seulement assurer un financement adéquat et prévisible des activités de recherche, mais aussi contribuer à l'établissement d'un environnement qui favorise le maillage des principaux acteurs (espaces de concertation, partenariats) facilitant ainsi le transfert des connaissances vers des cadres appliqués.

### *5.3 Vers une nouvelle stratégie d'aménagement*

Comme l'affirme le Forestier en chef, nous savons qu'au Québec, l'aménagement forestier est particulièrement extensif et que peu de sylviculture intensive y est pratiquée<sup>17</sup>. Or, la situation actuelle nous pousse à transformer nos pratiques afin de réduire l'empreinte des activités forestières. Que peut-on faire pour maintenir l'équilibre social, économique et environnemental du secteur forestier et les services écologiques de nos forêts? La réponse à cette question n'est pas simple, mais des pistes de solutions s'offrent à nous.

Nous croyons que l'idée d'élaborer une stratégie d'aménagement différenciée dans l'espace par un zonage approprié du territoire, telle qu'avancée par le Forestier en chef, ouvre un éventail de possibilités et la flexibilité requise afin de soutenir une approche d'aménagement

plus dynamique. Cette orientation nous apparaît comporter de nombreux avantages et pourrait potentiellement être combinée à une mise en réseau des zonages productifs à l'image du Réseau national de forêt pour la production de bois que recommandait le Forestier en chef dans un avis publié en 2017.

*« En organisant le territoire selon une variété d'objectifs, reflétée par un zonage du territoire, il devient alors possible d'adopter des stratégies différentes de protection de la biodiversité et de production forestière selon un gradient d'intensité. Les stratégies d'aménagement deviendraient alors basées sur les potentiels, les défis et les choix éclairés entre ceux-ci. Il sera alors possible d'avoir des stratégies d'adaptation qui reflètent ce qu'il est approprié de réaliser sur chaque partie du territoire, et ce, en fonction des priorités établies. De plus, la distance et les coûts de réalisation et ultimement la valeur des biens et des services à produire ou à protéger doivent faire partie de l'analyse. Cela permettra également de concentrer et de sécuriser les activités d'aménagement forestier, d'agir au bon moment, de mieux protéger les investissements sylvicoles et de maintenir le rôle de la forêt dans l'atténuation des changements climatiques. »<sup>18</sup>*

#### 5.4 Intensification

Dans le mémoire déposé par le CIFQ durant la consultation sur la Stratégie d'adaptation aux changements climatiques en 2021, on précise le portrait souhaité en décrivant à quoi pourrait ressembler une mesure viable d'adaptation qui reprend ce principe de mise ce réseau et repose sur l'intensification de la production ligneuse.

*« En créant un réseau à distance raisonnable (dans un rayon de 100 km, par exemple) des usines de transformation du bois, près des accès routiers et des zones habitées, on peut mieux protéger les investissements sylvicoles contre les incendies forestiers (présence humaine, détection précoce et accès rapide au combat contre le feu) ou contre les dommages par des insectes et maladies (détection précoce, accès routier existant, plus grande flexibilité pour la lutte et pour la prérécupération avant que des dommages importants ne surviennent aux arbres). De plus, l'implantation d'un réseau d'intensification de l'aménagement à courte distance, près des infrastructures de voirie publique, réduit éventuellement les coûts associés à la construction et à l'entretien de chemins forestiers, ainsi qu'au transport du bois, procurant une marge de manoeuvre additionnelle pour faire face aux imprévus et maintenir un coût d'approvisionnement qui demeure compétitif.*

*La création d'un réseau d'intensification de la production de bois à distance raisonnable des usines et des populations favorise par ailleurs une meilleure attractivité et rétention de la main-d'oeuvre, alors que les travailleurs et travailleuses peuvent rentrer à la maison tous les soirs. De plus, les faibles distances de transport de la main-d'oeuvre et des volumes de bois issus de ces travaux sylvicoles à distances réduites contribueront également à la réduction des émissions de GES attribuables à l'industrie forestière. »<sup>19</sup>*

Le recours à ce type de mesure d'intensification ne constitue pas nécessairement une panacée. Il renvoie aussi à une valeur écosystémique moindre. Cependant, il a l'avantage de déplacer et de concentrer les activités forestières en lieu opportun et d'assurer une meilleure prévisibilité. L'approche nous semble prometteuse, mais elle gagnerait à être adaptée et

bonifiée par le regard d'experts qui interviennent sur les questions d'aménagement forestier en fonction d'autres perspectives. La conception d'un tel modèle intensif ne devrait pas se résumer à la seule considération des besoins de l'industrie. L'intégration d'une diversité de perspectives ne peut qu'enrichir sa définition.

Par ailleurs, un important effort de consolidation des relations devra être mené avec les Premières Nations qui vivent sur les territoires visés. De premiers signes<sup>20</sup> nous laissent déjà croire que des efforts substantiels devront être consentis à cet effet. On ne peut envisager de modifier la composition forestière des territoires ancestraux sans impliquer les communautés autochtones.

### 5.5 Réserve de précaution

En attendant la mise en place et surtout, les résultats de ce virage vers l'intensification qui prendront des décennies avant de se matérialiser, plusieurs enjeux demeurent entiers. Des experts affirment qu'à défaut d'établir des réserves de précaution, la surestimation des volumes réellement disponibles à la récolte pourrait atteindre 25% selon le risque de feu. Si tel est le cas, il devient hasardeux selon ces derniers d'affirmer que les niveaux de coupe actuels sont durables. Leur recommandation implique des coûts potentiels à court terme qu'ils justifient par une analyse qui intègre des facteurs économiques et opérationnels à plus long terme. Axée sur une approche de gestion du risque, elle mérite selon nous d'être soigneusement étudiée.

*« Les premières raisons qui militent en faveur de l'instauration d'une réserve de précaution sont d'ordre économique. Une telle réserve permettrait d'éviter les chutes soudaines des approvisionnements qui auront pour effet de fragiliser la structure industrielle. L'absence de réserve a pour conséquence de faire en sorte qu'au fur et à mesure que les incendies se produiront, les chocs seront de plus en plus difficiles à absorber et l'État se verra forcer d'intervenir à répétition en situation catastrophique. »<sup>21</sup>*

### 5.6 Tirer le maximum de la matière ligneuse

Alors que l'accès aux ressources forestières tend à se complexifier et dans une certaine mesure à se raréfier, il faut s'assurer que les pratiques de récolte maximisent la récupération de la matière ligneuse. La valorisation des résidus et déchets forestiers ouvre des possibilités intéressantes qui doivent être soutenues par un environnement réglementaire et tarifaire adapté. Les rejets non valorisés doivent être réduits au strict minimum. On ne peut se permettre de gaspiller la ressource. Compte tenu de la croissance anticipée des perturbations (incendies, ravageurs), des mécanismes plus élaborés de soutien à la récupération des bois dégradés devront également être envisagés.

### 5.7 Régénération

L'activité sylvicole dans son ensemble et les efforts de reboisement sont appelés à jouer un rôle névralgique dans un contexte d'adaptation des pratiques d'aménagement. Compte tenu de la rapidité des changements actuels, nous croyons qu'il faut explorer et tester un large éventail de scénarios sylvicoles. Nous souscrivons à l'idée de « faire du chantier de

remise en production un banc d'essai d'envergure qui mette à contribution toute l'expertise disponible au Québec »<sup>22</sup>.

Déjà, plusieurs pistes sont évoquées et méritent d'être explorées. On parle de recourir à des essences à croissance rapide adaptées à un cadre de production intensif sur de plus courtes rotations. On met de l'avant le développement d'approches sylvicoles axées sur les feuillus (bouleau, peuplier) ou le pin gris étant donné sa résilience avérée face au feu. D'autres encore évoquent l'exploration de méthodes moins coûteuses pour assurer une remise en production à l'aide de techniques d'ensemencement aérien et par l'usage de drones.

Le défi est grand alors que ce sont en moyenne environ 50 000 hectares de plantation qui sont réalisés sur une base annuelle au Québec. La perte d'un million d'hectares juste pour la saison des feux de 2023 et les budgets accordés par le MRNF donnent une idée de la tâche herculéenne qui nous attend. De ce fait, ces efforts devront se faire en parallèle à des actions qui miseront sur les processus naturels de résilience des forêts.

#### *5.8 Résoudre les enjeux de main-d'œuvre en aménagement forestier*

L'ampleur du chantier de reboisement et le risque qu'il augmente au cours des prochaines années exigeront une main-d'œuvre abondante. Sera-t-elle au rendez-vous? Les signaux qui nous parviennent du secteur sont pour le moins inquiétants. Le diagnostic sectoriel du CSMO Forêt Compétences de 2020-2021<sup>23</sup> faisait état de tendances qui laissent entrevoir une baisse du nombre de travailleurs et travailleuses disponibles et des difficultés importantes de recrutement. Plus de la moitié des répondants au sondage du comité sectoriel font état de la détérioration de leur capacité à recruter des reboiseurs et des débroussaillers alors qu'au même moment 46% d'entre eux anticipaient une augmentation de départs à la retraite au cours des 3 prochaines années. Lorsque nous combinons ces données à un profil d'âge moyen qui témoigne d'une surreprésentation dans les catégories de 45 à 65 ans, la réalisation de notre ambition en matière d'adaptation apparaît sérieusement compromise. Il faut pallier les lacunes actuelles. Concrètement, cela implique qu'il faut redoubler d'effort sur l'attraction de ces travailleurs et travailleuses en améliorant leurs conditions de travail et en favorisant leur accès la formation.

#### *5.9 Augmenter les moyens de la SOPFEU*

Selon les estimations du CIFQ à la lumière des calculs du Forestier en chef, la saison 2023 a retranché des possibilités forestières d'une valeur de 13,5 milliards de dollars<sup>24</sup>. Afin de protéger nos actifs forestiers, qu'ils soient matures ou en régénération, les capacités de détection hâtive et de suppression des feux de la SOPFEU doivent être substantiellement bonifiées. Si « la sylviculture est essentiellement le seul outil qui nous permettra de modeler graduellement la forêt pour l'aider à faire face aux nouveaux défis »<sup>25</sup> et que les budgets consentis au reboisement sont revus à la hausse, il s'ensuit logiquement que les moyens et les effectifs de la SOPFEU soient ajustés de manière conséquente.

Cette bonification ne doit pas seulement viser l'augmentation d'une réserve d'auxiliaires pour les situations exceptionnelles qui prend un certain temps à être mobilisée sur le terrain et qui sous-entend des pertes importantes de peuplements. Le rehaussement doit porter sur



le nombre de pompiers pleinement formés, le maintien d'un réseau de chemins forestiers permettant l'accès au territoire et la capacité des bases d'opérations situées en zone forestière à pouvoir agir de manière préventive ou précoce à la suite de signalements afin d'éviter la propagation des feux. L'atteinte de ces objectifs ne pourra être réalisée sans une résolution des enjeux d'attraction et de rétention des pompiers et pompières forestiers. Alors que ceux-ci négocient – en ce moment même – leur nouveau contrat de travail, il est impératif que le gouvernement leur octroie de meilleures conditions d'emploi et de rémunération.

#### *5.10 Bureau de mise en marché des bois*

Depuis, sa création, le Bureau de mise en marché des bois (BMMB) a-t-il atteint ses objectifs de départ? La question mérite d'être posée. À l'origine, le concept avait pour but principal de sortir de l'impasse dans le conflit sur le bois d'œuvre avec les Américains. L'idée était de démontrer que la gestion de la production tirée des ressources de la forêt publique du Québec répondait à une logique de marché libre et qu'elle ne relevait pas d'un système subventionné entrant en contradiction avec nos obligations commerciales. Plus de 10 ans plus tard, force est de constater que le résultat n'est pas à la hauteur des attentes. Le conflit est toujours en cours, les droits compensatoires des entreprises du Québec sont parmi les plus élevés au Canada.

Il faut aussi rappeler que la création du BMMB et l'assignation de 25% des volumes en garantie d'approvisionnement à un mécanisme de mise en marché a eu un effet négatif sur l'exercice et le maintien du droit d'association des travailleurs du secteur de l'exploitation forestière. Ce n'est pas d'hier que les révisions du régime forestier ont produit des perturbations en lien avec les accréditations syndicales. La fin des concessions et l'introduction des CAF au tournant des années 90 ont fait chuter drastiquement la couverture syndicale, de 78% à 28%. La situation s'est à nouveau détériorée avec la création du BMMB qui a provoqué une nouvelle chute de 28% à 18%. Nous sommes d'avis que toute réforme du régime forestier doit, au minimum, veiller à ne pas nuire à la couverture syndicale existante et idéalement corriger les lacunes actuelles du régime d'accréditation en simplifiant l'exercice du droit d'association et la gestion des relations de travail.

## **6. POUR UNE INDUSTRIE MODERNE ET DIVERSIFIÉE**

### *6.1 Vers une stratégie industrielle plus affirmée*

Après un passage à vide qui a duré plusieurs décennies, les stratégies sectorielles (aussi appelées politiques industrielles) ont récemment retrouvé la faveur des décideurs publics. Le laisser-faire a moins la cote. Nous croyons que le contexte actuel est favorable au développement d'une approche plus rigoureuse pour le secteur forestier québécois. Une intervention publique plus affirmée tout en demeurant efficace et ciblée doit accompagner la filière alors qu'elle navigue les impératifs de transition. S'il est clair que les acteurs privés ont un rôle central à jouer, nous croyons que l'État doit définir ses priorités et ses objectifs globaux (bons emplois, valeur ajoutée, innovation, technologie, chaîne de valeur, etc.) avec fermeté et prévisibilité de manière à orienter les décisions d'affaires. L'idée de base c'est de

créer une trajectoire de développement industriel qui correspond aux exigences de la population du Québec.

Les industriels veulent de la prévisibilité. Il est possible de leur en offrir davantage tout en rehaussant les exigences en matière de retombées économiques et de performance environnementale. Pour y parvenir, le gouvernement dispose d'une boîte à outils qui comprend des mesures financières, fiscales, réglementaires et commerciales, sans compter les diverses autres initiatives politiques qu'il peut entreprendre et qui lui permettront d'atteindre les objectifs qu'il s'est fixés. Certains de ces gestes seront de nature incitative, d'autres seront plus contraignants. La clarté et la stabilité doivent être au cœur de ces interventions.

**« L'idée de base c'est de créer une trajectoire de développement industriel qui correspond aux exigences de la population du Québec. »**

---

## *6.2 Conditionnalités*

Compte tenu de l'importance des sommes qui pourront être consenties en vertu des mesures retenues et qui bénéficieront directement à des entreprises – alors que les finances publiques sont sollicitées de toute part – nous nous attendons à ce que les ressources octroyées soient assorties d'un régime de conditionnalités approprié. Dans un contexte de forte consolidation des entreprises et de décisions d'affaires qui priorisent parfois le rendement à court terme ou les niveaux boursiers au détriment d'autres considérations, il faut demeurer vigilants. Ces conditions pourront être liées à la qualité des retombées anticipées, mais aussi au respect strict du régime de relation industrielle qui prévaut au Québec eu égard à l'exercice fondamental par les travailleurs et travailleuses de leur droit d'association.

## *6.3 Diversification*

La structure industrielle forestière actuelle est intimement liée à un approvisionnement soutenu en bois résineux. Ces essences vont continuer à occuper une place importante dans l'écosystème productif québécois, mais les mesures d'adaptation envisagées face à la contrainte climatique laissent entrevoir une croissance des apports en bois feuillus. Les effets sur les infrastructures et l'orientation de production sont potentiellement considérables. Certains intervenants appellent à accélérer cette transition qui implique de lourds changements aux modèles d'affaires, aux équipements et aux types de produits qui seront ultimement fabriqués. Il en va, selon ces derniers, d'une approche calculée de gestion d'un risque qui augmente et qui sans une prise en charge immédiate et progressive promet des lendemains douloureux, particulièrement pour les travailleurs et travailleuses.

*« On pourrait être tenté de repousser cette échéance et de soutenir le modèle d'affaires actuel en maximisant le niveau de récolte du bois résineux le plus longtemps possible »*

*malgré les risques. Ceci ne permettra pas d'éviter une transition qui devra se faire tôt ou tard de toute manière. Cette façon de faire nous rapprochera du point de rupture et d'un éventuel effondrement de la filière bois telle qu'on la connaît. Ce risque planerait au-dessus des têtes des travailleurs et des travailleuses et rendrait très difficile la réorganisation de la structure industrielle des communautés forestières. Nous croyons qu'il serait préférable de miser sur une filière bois moins gourmande en bois résineux, mais dont la durabilité serait assurée. Elle pourrait alors constituer une ossature solide sur la base de laquelle s'organiserait un tissu économique plus diversifié et durable. »<sup>26</sup>*

Ce point de vue implique un virage important et préoccupant qui mérite une analyse exhaustive. Sur quel horizon de temps cette transition pourrait-elle avoir lieu? Quels sont les scénarios de transition à la fois logiques et rentables qui permettraient aux entreprises d'assurer la pérennité de leurs opérations et des emplois associés? Le recours accru aux bois de feuillus ouvre également de nouvelles possibilités de production (produits reconstitués, produits d'ingénierie) qui devraient être explorées. Des interventions ciblées et stratégiques peuvent contribuer à leur émergence et mériteraient d'être soutenues de manière proactive.

#### *6.4 Miser sur la 2e et 3e transformation*

Nous soutenons l'idée largement consensuelle d'accélérer le développement de la deuxième et de la troisième transformation du bois. Ces activités sont associées à des interventions qui rajoutent de la valeur aux produits, génèrent proportionnellement plus d'emplois et requièrent des volumes de bois moindres ce qui peut mener à une réduction de l'empreinte sur nos forêts. Cette production a également l'avantage de ne subir aucun impact du litige commercial qui persiste avec notre voisin du sud. Cela dit, il convient de rappeler que les trois niveaux de transformations de l'industrie forestière sont caractérisés par une grande interdépendance et qu'ils sont à la base de nombreux systèmes de valorisation souvent complémentaires.

#### *6.5 Soutien aux nouvelles filières*

Nous soutenons également l'exploration des possibilités d'expansion de nouvelles filières de production à partir de la biomasse forestière (notamment les résidus et les déchets). Celles-ci peuvent contribuer à accroître la résilience du secteur dans son ensemble, ouvrent des pistes d'utilisation industrielle au fort potentiel structurant et peuvent même contribuer aux efforts de décarbonation.

Après des difficultés initiales, le secteur des biocombustibles à base de résidus forestiers semble en voie de prendre son envol au Québec (Bioénergie AE, huile pyrolytique). Il en va de même pour la production de biochar (Carbonity), de biocharbon et de biocarbone (Airex) qui résultent de la carbonisation de la biomasse ligneuse et qui offre une grande variété d'applications. Plusieurs autres produits biosourcés (p. ex. cellulose nanocristalline) entrent dans la confection d'une vaste gamme de produits (pharmaceutique, électronique, etc.) et pourraient soutenir des segments d'activités porteurs.

## 6.6 Création de pôles forestiers

L'union fait la force. Le développement de pôles forestiers rassemblant un plus grand nombre d'opérateurs ou la création de sites intégrés de production comprenant un plus grand éventail d'activités pourrait contribuer à renforcer la complémentarité et la résilience aux cycles des marchés. La présence de plusieurs entités à proximité peut encourager les échanges, alimenter l'innovation et accroître l'attractivité. Il s'agit d'une avenue qui mériterait d'être explorée alors que plusieurs communautés forestières actuelles possèdent des caractéristiques propices à leur établissement.

## 6.7 Favoriser les usages des produits du bois

Le Québec a tout intérêt à encourager l'utilisation des produits du bois dans les secteurs de la construction résidentielle, commerciale et institutionnelle. Au-delà de l'exemplarité, seul un environnement réglementaire plus contraignant combiné à une sensibilisation accrue des professionnels et technologues de la construction nous permettrons d'atteindre un seuil d'utilisation significatif. La *Politique d'intégration du bois dans la construction*<sup>27</sup>, sorte de charte du bois 2.0, dévoilée en 2020 marque un pas dans la bonne direction en mettant de l'avant des objectifs visant à faire évoluer la réglementation québécoise. Il faut aussi travailler sur la culture de la construction au Québec. On doit inciter les architectes et les ingénieurs qui sont au cœur des choix de conception des bâtiments et des matériaux à changer leurs méthodes et à apprendre à travailler avec les produits du bois.

# 7. POUR UNE TRANSITION À VISAGE HUMAIN

## 7.1 Vers un cadre global de soutien à la transition

Nous formons le souhait que cette réflexion sur l'avenir de la forêt soit l'occasion de fonder de nouvelles approches novatrices en matière de soutien à la transition. Le Québec en entier pourra profiter d'une meilleure soutenabilité des pratiques d'aménagement forestier. Il va de soi que le fardeau de cette transition, qui impactera plus lourdement et directement certains travailleurs et travailleuses, doit être assumé collectivement. Les décisions sont faciles à prendre quand c'est le quotidien et le gagne-pain des autres qui en subissent les conséquences. Les actions que nous devons entreprendre afin de réaliser nos objectifs ne peuvent être justes et équitables si elles entretiennent ce déni.

**« Les décisions sont faciles à prendre quand c'est le quotidien et le gagne-pain des autres qui en subissent les conséquences. Les actions que nous devons entreprendre afin de réaliser nos objectifs ne peuvent être justes et équitables si elles entretiennent ce déni. »**

---

Des programmes existent, nous les saluons, mais il faut plus de cohérence, plus d'ampleur et d'insistance sur les mécanismes à mettre en place afin de combler les besoins des

travailleurs et travailleuses. Pour y parvenir, il faut leur donner une place et la capacité d'agir. L'essentiel de notre propos vise le renforcement de cette dimension.

## 7.2 Vision et principes directeurs

Ce travail débute par un rappel de certaines des idées de base qui sous-tendent nos revendications. La position que nous défendons repose sur les *Principes directeurs pour une transition juste vers des économies et des sociétés écologiquement durables pour tous*<sup>28</sup> tels qu'énoncés par l'Organisation internationale du travail (OIT). Ces principes, dont nous reproduisons ici quelques-uns des extraits pertinents, sont d'abord ancrés dans une vision axée sur le développement durable et la participation active du monde du travail à l'élaboration des solutions :

*« Le développement durable suppose la satisfaction des besoins de la génération actuelle sans compromettre la capacité des générations futures à répondre à leurs propres besoins. Il a trois dimensions – économique, sociale et environnementale – qui sont indissociables, d'importance égale et qui doivent être gérées ensemble. » [...]*

*« Pour autant qu'elles soient bien gérées, les transitions vers des économies écologiquement et socialement durables peuvent devenir un moteur important de la création d'emplois, de la modernisation des emplois, de la justice sociale et de l'éradication de la pauvreté. Le fait de rendre plus écologique l'ensemble des entreprises et des emplois – en adoptant des pratiques plus économes en énergie et en ressources, en limitant la pollution et en gérant durablement les ressources naturelles – est source d'innovation, améliore la résilience et permet de réaliser des économies qui induisent de nouveaux investissements et de nouveaux emplois. »*

*« Le développement durable n'est possible qu'avec la participation active du monde du travail. Les gouvernements, les employeurs et les travailleurs ne sont pas des observateurs passifs, ils sont des acteurs du changement, capables de concevoir de nouvelles modalités de travail qui préservent l'environnement pour les générations actuelles et futures, éradiquent la pauvreté et encouragent la justice sociale, en favorisant les entreprises durables et en créant des emplois décents pour tous. »*

Ces principes nous éclairent également sur la manière dont l'action gouvernementale devrait être déployée dans ses principaux domaines d'action et la mise en place de ses dispositifs institutionnels.

En matière de dialogue social et de tripartisme :

*« a) promouvoir activement le dialogue social et y prendre pleinement part, à toutes les phases – de la conception des politiques à leur mise en œuvre et leur évaluation – et à tous les niveaux – de l'échelon national à celui de l'entreprise – conformément aux normes internationales du travail applicables les plus pertinentes pour le cadre pour une transition juste, afin de forger un consensus sur les moyens de parvenir à la viabilité écologique et au travail décent;*

*b) favoriser la création, le développement et la formalisation de mécanismes et de structures de dialogue à tous les échelons pour débattre des meilleurs moyens d'atteindre les objectifs sociaux, économiques et environnementaux nationaux. »*

En matière de politiques industrielles et sectorielles, en consultation avec les partenaires sociaux :

*« a) fixer des objectifs d'amélioration continue de la viabilité sociale, économique et environnementale des secteurs et concevoir des politiques et programmes sectoriels en tenant compte des particularités de chaque secteur et du type et de la taille des entreprises qui y sont implantées;*

*b) encourager un dialogue social efficace au niveau sectoriel afin de favoriser le consensus et l'adhésion, conditions préalables à la mise en œuvre efficace des politiques sociales, économiques et environnementales, relatives notamment au changement climatique;*

*c) adopter, en consultation avec les autres acteurs, des mesures incitatives, des cahiers de prescriptions et, si nécessaire, des règlements pour stimuler la demande, l'investissement et le développement des marchés des biens et services dans les secteurs et sous-secteurs revêtant une importance particulière pour l'écologisation des économies nationales;*

*d) utiliser les instruments au service de la création de marchés et les mesures incitatives de manière stable, prévisible et transparente, envoyer des signaux clairs aux investisseurs, minimiser les distorsions du marché et des prix, encourager l'innovation et garantir une utilisation efficace des ressources publiques;*

*e) accorder une attention particulière aux secteurs, régions, communautés et travailleurs dont les ressources et moyens de subsistance pourraient être les plus durement touchés par la transition; [...]*

*g) élaborer des politiques d'accompagnement en matière de protection sociale, notamment d'assurance et de prestations de chômage, d'acquisition et d'amélioration des compétences, de redéploiement de la main-d'œuvre, et adopter d'autres mesures appropriées pour accompagner les entreprises et les travailleurs des secteurs qui subissent les incidences négatives de la transition vers le développement durable »*

Parmi ces principes, il est possible de distinguer 2 ingrédients de base. Il faut d'abord une **volonté politique** qui doit s'incarner dans l'action des principaux acteurs de l'État. Il faut ensuite un **espace de concertation et de prise en charge structuré** qui rendra possible l'élaboration de stratégies d'atténuation des impacts et de soutiens ciblés pour les travailleurs et travailleuses affectés. Cet espace doit être alimenté par le dialogue social et son action caractérisée par la transparence et l'imputabilité. La présence de travailleurs et travailleuses organisés qui bénéficient d'une représentation syndicale, à l'instar des employeurs qui disposent en plus de moyens substantiels, est essentielle pour assurer l'avancement de ces travaux.



### 7.3 Des besoins diversifiés

La diversité des trajectoires de transition dans le domaine forestier va donner lieu à différents contextes et types de besoins. Celles-ci peuvent suivre des cycles plus ou moins longs (p. ex. transfert graduel des activités d'exploitation vers des zones intensives, impact sur les pratiques industrielles dû au changement dans la composition des essences, etc.) ou beaucoup plus courts (p. ex. fermeture d'usine suivant une faillite ou une décision d'affaires, perte d'accès à la ressource découlant d'un incendie, etc.). Également, chaque lieu, que l'on parle d'une communauté en région éloignée ou d'un site de production à proximité des grands centres, est différent et mérite une réponse adaptée. Finalement, les attributs des travailleurs et travailleuses concernés (âge, qualification, etc.) font aussi partie intégrante de l'équation.

### 7.4 Atténuation des impacts

Dans un premier temps, nous croyons qu'il faut viser à mettre en œuvre des solutions et des alternatives dont l'objectif est de limiter les effets négatifs des perturbations anticipées ou en cours et si possible de refonder l'activité industrielle forestière *in situ* sur des assises pérennes. Cette approche peut prendre diverses formes et viser, par exemple, la révision des modalités relative à l'approvisionnement, la mutualisation avec d'autres sites productifs, l'octroi d'une subvention temporaire pour le transport, la réalisation d'analyses en vue de diversifier ou de convertir la production, la confection d'études de marché, le développement de projets visant à accroître la valeur ajoutée, le montage de cadre financier impliquant des ressources publiques et privées, etc.

### 7.5 Soutiens ciblés pour les travailleurs et travailleuses affectés

Malgré l'ampleur et la qualité de ces interventions préventives, il se peut que des impacts non atténuables subsistent et affectent les travailleurs et travailleuses. Nous avons vu certains scénarios de transition, mener à des mesures d'attrition significatives ou encore à des fermetures. Personne ne le souhaite, mais il faut s'y préparer. Pour faire face à de telles circonstances, des mesures de soutien concrètes doivent être déployées. La sécurité économique et le soutien à la réinsertion occupent ici une place centrale. Si nous partons du principe de l'existence d'un fardeau qui doit faire l'objet d'une prise en charge collective et non individuelle, car la résultante bénéficie à l'ensemble de la population, des moyens conséquents doivent être mis à la disposition des travailleurs et travailleuses.

Concrètement, cela veut dire que l'approche de soutien à la transition doit veiller à limiter au maximum les répercussions financières par l'octroi d'un supplément compensatoire aux versements de l'assurance-emploi, qui ne couvrent qu'une partie du salaire, et le maintien de bénéfices et d'avantages sociaux comparables pendant la durée de l'effort de transition. Pour les travailleurs et travailleuses plus âgées qui ne seront pas en mesure de réintégrer adéquatement le marché de l'emploi, des mesures de raccordement à la retraite (pont de prestation) équivalentes aux conditions attendues doivent être offertes.

En parallèle, des aides supplémentaires devront venir appuyer la relocalisation des travailleurs et travailleuses affectées – s'ils sont en mesure et souhaitent le faire – en

favorisant leur accès à des emplois au sein d'entreprises d'autres régions et en soutenant les coûts associés à leur déplacement y incluant les frais de déménagement et de ventes immobilières. L'accès à la formation et à de nouveaux cheminements éducatifs (qu'ils soient ou non liés au secteur forestier) doit également être facilité et un soutien financier octroyé pour la durée entière du parcours d'apprentissage. Parmi les mesures d'aide et de services concrets, on relèvera : plan de formation individualisé, évaluation des profils de compétences, régime spécifique visant à accélérer ou faciliter la reconnaissance ou la transférabilité des compétences, déploiement d'une offre de formation adaptée à de nouvelles activités à valeur ajoutée, etc.

Finalement, pour les localités éloignées, plus isolées ou fortement dépendantes des activités d'une entreprise forestière, une aide fiscale et des programmes supplémentaires visant notamment le maintien de l'offre de services publics pourraient s'avérer nécessaires.

### *7.6 Bureau de transition forestière*

Présentement, la capacité de l'appareil public à prendre en charge les défis de transition qui affectent la main-d'œuvre dans le secteur forestier est insuffisante et les ressources disponibles, éparpillées. Nous croyons qu'il est nécessaire de regrouper ces forces et de concentrer leur attention. Une telle approche aurait pour effet de renforcer notre habileté à agir de manière proactive, à poser des gestes préventifs tout en facilitant la mise en opération de stratégies réparatrices.

La création d'un Bureau de transition forestière pourrait voir le jour sous la forme d'un projet pilote sous l'égide du MRNF en collaboration étroite avec d'autres ministères (notamment de l'emploi, de l'économie et de l'éducation) et devrait prévoir un mécanisme de concertation tripartite. L'organisme devrait être doté d'une capacité décisionnelle et opérationnelle adéquate et pourvue d'une enveloppe budgétaire lui permettant d'atteindre ses objectifs. Dans une première phase, son champ d'action pourrait demeurer restreint à une, voire plusieurs régions forestières qui jouxtent la limite nordique avant d'être étendu ailleurs. Sa mise en place offrirait par ailleurs la possibilité de canaliser et de renforcer l'action des partenaires (CSMO, CRPMT) et des initiatives (p. ex. Pôle d'expertise sur la transition verte) de la CPMT.

Parmi les fonctions que pourrait assumer le bureau :

- Exercer une vigie des développements et des risques associés aux divers secteurs d'activités de la filière en fonction des contextes régionaux et des stratégies d'aménagement et de production
- Servir de lieu de convergence et de coordination des travaux des parties prenantes impliquées dans l'élaboration et la mise en œuvre de stratégies d'atténuation des impacts liés à une transition industrielle ou un événement spécifique.
- Regrouper et raffiner l'analyse des informations sur le marché du travail en fonction des spécificités du secteur et des régions concernées (pénurie,

profils de risque des emplois, niveaux salariaux, occasions d'emploi à proximité, etc.)

- Accompagner les travailleurs et travailleuses affectés en assurant leur accès aux mesures de soutien et identifier les écarts entre les besoins en termes de transition et les ressources mises à leur disposition.
- Produire des analyses de manière ponctuelle ou conjoncturelle avec la collaboration d'experts (analyse de risque, portrait des tendances émergentes, recueil des meilleures pratiques, évaluation de l'efficacité des mesures de soutien etc.)

Le bureau pourrait également voir à la création d'une équipe d'intervention rapide dotée d'une expertise axée sur le soutien à une communauté plus durement touchée à l'instar des *Rapid Response Teams*<sup>29</sup> (RRTs) mis sur pied par le gouvernement fédéral américain. Aux États-Unis, ces équipes interviennent au sein de communautés qui subissent les effets de la transition énergétique. Elles coordonnent l'identification et l'utilisation des ressources de soutien public, agissent de concert avec les parties prenantes locales et fournissent une assistance technique dédiée pour répondre aux besoins immédiats ainsi qu'à des stratégies de transition économique à plus long terme. Ce type de formule adaptée pour le secteur forestier québécois pourrait se révéler fort utile en cas de fermeture d'un site productif dans une communauté isolée ou encore à la suite d'une perte majeure de ressource forestière découlant d'un feu ou d'une infestation.

### *7.7 Conseil des partenaires de la forêt*

En vue de maintenir le dialogue social et de rassembler l'ensemble des parties prenantes du secteur forestier au sein d'un espace de discussion vivant, plutôt que de voguer de sommets en tables nationales et autres exercices ad hoc, nous croyons qu'il serait bénéfique d'envisager la constitution d'un Conseil des partenaires de la forêt. Le travail effectué dans le cadre des *Partenaires pour l'avenir de la forêt québécoise* initié par l'Ordre des ingénieurs forestiers du Québec en lien avec l'actuelle démarche de réflexion nous a démontré qu'il est possible pour plusieurs organisations aux intérêts divergents de produire des consensus et d'identifier des priorités actionnables. On pourrait donner à cette instance inclusive, regroupant les décideurs publics et les leaders des organisations de la société civile, la responsabilité de travailler avec le gouvernement afin de bâtir, de superviser l'implantation et d'évaluer les retombées d'une stratégie sectorielle.

### *7.8 Fonds de transition*

La constitution d'un fonds dédié au financement des initiatives de transition assurerait une plus grande transparence dans un contexte où les mesures de soutien dépendent presque exclusivement du trésor public. Cet outil pourrait également être associé à de nouveaux mécanismes de financement, selon des modalités à définir, qui impliqueraient une contribution des entités qui bénéficient de l'exploitation de la ressource forestière québécoise. On peut également penser que si un protocole permettant de produire des

crédits carbone forestiers sur le marché réglementaire venait qu'à être établi pour les terres publiques, il serait à tout le moins pertinent d'explorer la piste d'une contribution au fonds.

#### *7.9 Soutien du gouvernement fédéral*

Le projet de loi fédéral c-50 sur les emplois durables<sup>30</sup> devrait atteindre le Sénat canadien sous peu. Présenté dans la foulée du plan intérimaire pour les emplois durables<sup>31</sup> le gouvernement fédéral va de l'avant avec un agenda politique qui reconnaît l'effort de transition en cours dans bon nombre de secteurs industriels, la nécessité de préserver de bons emplois syndiqués et l'importance du dialogue social. À terme, on envisage la mise sur pied de plans d'action sur 5 ans assortis d'enveloppes budgétaires comprenant des sommes importantes. Sans accepter d'empiétement sur ses propres champs de compétences, nous sommes d'avis que le gouvernement du Québec aurait tout intérêt à suivre l'évolution de ces travaux et solliciter ces sommes dans le cadre des efforts de transition en foresterie.

## 8. CONCLUSION

Le Québec est appelé à renouveler son régime forestier. Les membres d'Unifor souhaitent la création d'un modèle qui soit à la fois durable, équitable et stratégique. Un régime qui devra d'abord voir au déploiement d'une approche plus pérenne de l'aménagement forestier dans un contexte de volatilité climatique. Une approche qu'il nous faudra également soutenir à l'aide d'une vision industrielle plus affirmée et en meilleure adéquation avec les contraintes écosystémiques de nos forêts. Finalement, nous exigeons de ce régime qu'il reconnaisse l'enjeu global de la transition, de ses multiples impacts sur les travailleurs et travailleuses et qu'il valorise la contribution de l'ensemble des parties prenantes par le dialogue social.

La consultation aura permis des échanges fructueux et une récolte d'informations tenant compte de la diversité des enjeux sur une base régionale. Malgré les critiques, nous tenons à saluer le travail du MRNF dans le cadre de la présente démarche de réflexion sur l'avenir de la forêt. Il s'agit d'un bon départ. Maintenant, la question est de savoir ce qu'il adviendra des multiples constats et des pistes de solution qui ont été formulés. Est-ce le début d'une démarche ambitieuse et inclusive ou la fin d'un exercice dont les contenus seront distillés en vase clos?

Les membres d'Unifor réitèrent leur désir de voir émerger un processus d'élaboration ouvert qui sollicitera l'engagement de toutes les communautés. Cette démarche ne peut être que le premier pas d'un plus long dialogue. Nous devons agir promptement. Faisons-le ensemble.

## 9. RÉFÉRENCES

---

- <sup>1</sup> Ressources naturelles Canada, « Incendies de forêt d'une ampleur record au Canada en 2023 : un réveil brûlant »  
<https://ressources-naturelles.canada.ca/la-science-simplifiee/articles/incendies-de-foret-dune-ampleur-record-au-canada-en-2023-un-reveil-brulant/25304>
- <sup>2</sup> Conseil du Forestier en chef, « Changements climatiques : Réflexion sur notre aménagement forestier », septembre 2023, p.4  
[https://forestierenchef.gouv.qc.ca/wp-content/uploads/Conseil\\_Reflexion-Amenagement\\_forestier\\_CC\\_20230901-1.pdf](https://forestierenchef.gouv.qc.ca/wp-content/uploads/Conseil_Reflexion-Amenagement_forestier_CC_20230901-1.pdf)
- <sup>3</sup> Ministère des Ressources naturelles et des Forêts, Tables de réflexion sur l'avenir de la forêt, « Cahier du participant », p.26
- <sup>4</sup> SNAP, « Feuille de route pour 2030 : Atteindre les objectifs de protection terrestre et marine du Canada », juin 2022, (p.11)  
<https://snapquebec.org/wp-content/uploads/2022/06/Feuille-de-route-pour-2030-SNAP-Canada-Juin-2022.pdf>
- <sup>5</sup> Commission européenne, *Deforestation Regulation implementation*  
[https://green-business.ec.europa.eu/deforestation-regulation-implementation\\_en](https://green-business.ec.europa.eu/deforestation-regulation-implementation_en)
- <sup>6</sup> Radio-Canada, « Consultation sur la forêt : les syndicats craignent que les travailleurs soient oubliés »  
<https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/2047287/industrie-forestiere-tables-reflexion-sujets-themes-caribou>
- <sup>7</sup> Ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale, « Impact de la transition climatique sur la main-d'œuvre - Le ministre Jean Boulet mandate la Commission des partenaires du marché du travail pour l'élaboration d'un diagnostic sur les défis de main-d'œuvre liés à la transition verte »  
<https://www.quebec.ca/nouvelles/actualites/details/impact-de-la-transition-climatique-sur-la-main-doeuvre-le-ministre-jean-boulet-mandate-la-commission-des-partenaires-du-marche-du-travail-pour-lelaboration-dun-diagnostic-sur-les-defis-de-main-doeuvre-lies-a-la-transition-verte-35377>
- <sup>8</sup> Cabinet de la ministre de l'Emploi et ministre responsable de la région de la Côte-Nord, « La ministre Champagne Jourdain annonce l'attribution de 1,5 M\$ pour la création de trois pôles d'expertise visant à répondre aux transformations du marché du travail »  
<https://www.quebec.ca/nouvelles/actualites/details/la-ministre-champagne-jourdain-annonce-lattribution-de-15-m-pour-la-creation-de-trois-poles-dexpertise-visant-a-repondre-aux-transformations-du-marche-du-travail-48910>
- <sup>9</sup> Unifor, « Les travailleuses et travailleurs forestiers se réunissent en sommet dans le but de renforcer leur secteur »  
<https://www.unifor.org/fr/nouvelles/toutes-les-nouvelles/les-travailleuses-et-travailleurs-forestiers-se-reunissent-en-sommet>
- <sup>10</sup> Radio-Canada, « Québec remet en question ses objectifs de récoltes de bois à long terme »  
<https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/2055624/recolte-bois-long-terme-quebec-revision>
- <sup>11</sup> Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs, « Stratégie nationale de production de bois : Engagée dans la création de richesse », p.16  
[https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/adm/min/energie-ressources-naturelles/publications-adm/strategie/STR\\_production\\_bois\\_MFFP.pdf](https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/adm/min/energie-ressources-naturelles/publications-adm/strategie/STR_production_bois_MFFP.pdf)
- <sup>12</sup> Statistique Canada. Tableau 14-10-0203-01 (SCIAN 11N, 322, 321)
- <sup>13</sup> Institut de la statistique du Québec, selon la Classification type de biens (SCIAN 113, SCIAN 321, SCIAN 322)
- <sup>14</sup> FTQ construction, « Plan de transition juste: Bâtir un Québec plus vert »  
<https://ftqconstruction.org/general/plan-de-transition-juste-batir-un-quebec-plus-vert/>

- 
- <sup>15</sup> La Presse, « Développons ensemble une vision concertée de la forêt », Partenaires pour l'avenir de la forêt québécoise  
<https://www.lapresse.ca/dialogue/opinions/2024-04-05/developpons-ensemble-une-vision-concertee-de-la-foret.php>
- <sup>16</sup> Propositions des partenaires pour l'avenir de la forêt québécoise, « Pour développer ensemble une vision concertée », Février 2024
- <sup>17</sup> Conseil du Forestier en chef, « Changements climatiques : Réflexion sur notre aménagement forestier », septembre 2023, p.3
- <sup>18</sup> Idem
- <sup>19</sup> Conseil de l'industrie forestière du Québec, Mémoire présenté au Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs du Québec « Consultation sur le projet de stratégie d'adaptation de la gestion et de l'aménagement des forêts aux changements climatiques, p.20  
[https://cifq.com/documents/file/sagafcc-me-moire-final-cifq\(3\).pdf](https://cifq.com/documents/file/sagafcc-me-moire-final-cifq(3).pdf)
- <sup>20</sup> La Presse, « La vision du Forestier en chef ignore les droits des Premières Nations »  
<https://www.lapresse.ca/dialogue/opinions/2024-04-06/tables-de-reflexion-sur-l-avenir-de-la-foret/la-vision-du-forestier-en-chef-ignore-les-droits-des-premieres-nations.php?sharing=true>
- <sup>21</sup> Y. Bergeron, S. Gauthier, A. Leduc, J-P. Jetté, « Stratégie d'adaptation face aux incendies forestiers en forêt boréale – Recommandations » 7 novembre 2023, p. 7
- <sup>22</sup> Idem
- <sup>23</sup> Diagnostic sectoriel de main-d'œuvre de l'industrie québécoise de l'aménagement forestier 2020-2021, p. 36; 103; 105  
<https://foretcompetences.ca/uploads/diagnostic-sectoriel-2020-2021.pdf>
- <sup>24</sup> Conseil de l'industrie forestière du Québec, Feux de forêt : le Forestier en chef confirme les pires scénarios du CIFQ  
<https://cifq.com/fr/communiqués-et-evenements/communiqués/feux-de-foret-le-forestier-en-chef-confirme-les-pires-scenarios-du-cifq>
- <sup>25</sup> Conseil du Forestier en chef, « Changements climatiques : Réflexion sur notre aménagement forestier », septembre 2023, p.3
- <sup>26</sup> Y. Bergeron, S. Gauthier, A. Leduc, J-P. Jetté, « Stratégie d'adaptation face aux incendies forestiers en forêt boréale – Recommandations » 7 novembre 2023, p. 10
- <sup>27</sup> Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs, « Politique d'intégration du bois dans la construction », p.9  
[https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/adm/min/energie-ressources-naturelles/publications-adm/politique/PO\\_construction\\_bois.pdf](https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/adm/min/energie-ressources-naturelles/publications-adm/politique/PO_construction_bois.pdf)
- <sup>28</sup> Organisation internationale du Travail, « Principes directeurs pour une transition juste vers des économies et des sociétés écologiquement durables pour tous », p. 4; 5; 10; 12  
[https://www.ilo.org/wcmsp5/groups/public/---ed\\_emp/---emp\\_ent/documents/publication/wcms\\_432864.pdf](https://www.ilo.org/wcmsp5/groups/public/---ed_emp/---emp_ent/documents/publication/wcms_432864.pdf)
- <sup>29</sup> *Interagency Working Group on Coal & Power Plant Communities & Economic Revitalization*, « *Rapid Response Teams (RRTs)* »  
<https://energycommunities.gov/technical-assistance/rapid-response-teams/>
- <sup>30</sup> Parlement du Canada, « Loi concernant la responsabilité, la transparence et la mobilisation à l'appui de la création d'emplois durables pour les travailleurs et de la croissance économique dans une économie carboneutre »  
<https://www.parl.ca/legisinfo/fr/projet-de-loi/44-1/c-50>
- <sup>31</sup> Ressources naturelles Canada, « Plan pour des emplois durables Un plan provisoire pour 2023-2025 détaillant les mesures fédérales concrètes pour faire progresser la prospérité économique et les emplois durables dans chaque région du pays »  
[https://www.canada.ca/content/dam/nrcan-rncan/documents/SGJ\\_Report\\_FR\\_mar8.pdf](https://www.canada.ca/content/dam/nrcan-rncan/documents/SGJ_Report_FR_mar8.pdf)